

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Déplacements et villégiatures

Le mouvement préfectoral que vient de signer le ministre de l'Intérieur, a été assez mal accueilli.

Les partis d'opposition ont protesté avec véhémence contre le déplacement d'agents qu'ils avaient ou croyaient avoir dans leur manche, et les indépendants du parti gouvernemental ont regretté qu'en agissant dans la plénitude de son pouvoir, le ministre ait paru obéir aux injonctions du *Figaro*, et qu'il ait accompli une épuration politique qui n'était point absolument nécessaire.

Il faut reconnaître, en effet, que la conduite de M. Barthou, si elle est dans les traditions gouvernementales, n'est point dans la doctrine républicaine. Tous les gouvernements, quels qu'ils soient, ont considéré que les préfets étaient des agents politiques, et ont entendu ce mot « politique » comme synonyme d'électoral.

Qu'ont fait les radicaux, quand ils étaient au pouvoir ? Ils ont déplacé ou révoqué des préfets modérés.

Qu'ont fait les opportunistes ? Ils ont déplacé ou révoqué des préfets radicaux.

Qu'ont fait les fauteurs du 16 mai ? Ils ont chassé les préfets de la République pour les remplacer par des préfets à poigne, et ceux-ci, à leur tour, ont cédé la place aux préfets républicains après les élections d'octobre.

Les socialistes, s'ils arrivaient au pouvoir, renverraient de même les préfets républicains, de sorte que être préfet n'est pas une position, mais un état absolument transitoire.

Cette conception du préfet, agent électoral, est mauvaise et contraire à la théorie républicaine. Elle est mauvaise, parce que le préfet est surtout un administrateur et que cette qualité là doit primer les autres. Elle est contraire à la doctrine républicaine, parce que dans un pays et sous un régime qui a à sa base le suffrage universel, on ne conçoit pas, théoriquement, le rôle du préfet. En agissant comme le font tous les gouvernements, on souligne le mensonge constitutionnel sur lequel reposent nos institutions. Si le préfet peut quelque chose sur les élections, c'est que celles-ci ne sont pas libres, c'est que le suffrage universel, tel qu'il fonctionne, est une plaisanterie.

Du reste, c'est là une vérité qui est passée à l'état de vérité de La Palisse. Tout le monde sait que le suffrage universel n'est point l'expression de la volonté vraie du pays.

Les plus audacieux proposent des modifications diverses, qui atténueraient les inconvénients du système actuel : vote plural pour les pères de famille : vote par procuration, par mandataire, ou par correspondance ; obligation du vote, ces deux mesures destinées à combattre l'indifférence politique ; fixation à 25 ans de la majorité politique qui confère l'électorat, etc, etc, mais ces propositions nécessaires se heurtent à la crainte de déplaire et d'être mal compris. Il est certain que l'homme courageux qui, étant au pouvoir, osera prendre le taureau

par les cornes, sera calomnié et vilipendé ? Mais aussi, il aura l'honneur d'avoir porté le premier coup, ou plutôt d'avoir apporté le premier redressement. Car il ne s'agit pas de supprimer le suffrage universel, qui est une très grande et très noble conception du rôle de citoyen, mais d'empêcher qu'il soit faussé dans son application, comme il l'est aujourd'hui.

Il faudrait, dans le système idéal qu'on n'atteindra pas, mais dont on pourrait se rapprocher, que la fonction politique du préfet ne fût plus qu'une fonction de surveillance et d'enregistrement. Il ne ferait plus les élections, mais rien ne l'empêcherait de les préparer, en conciliant à sa personne des sympathies. M. Barthou, ou son successeur, n'aurait plus à faire d'hécatombes de fonctionnaires qui, reconnus dangereux ou incapables dans un chef-lieu de province, reçoivent en compensation une représentation de la France à l'étranger.

Les déplacements ne sont qu'inutiles et agaçants, mais ces villégiatures au dehors ou dans nos colonies constituent un danger très grand auquel il faudra aviser législativement. Nos députés auraient du travail sur la planche, s'ils voulaient s'occuper ?

C. R.

Deux braves

Plusieurs de nos confrères ont rapporté un épisode de la revue de Saint-Quentin : deux gendarmes s'élançant pour relever un cavalier tombé et sur qui la charge de cavalerie allait passer. Le compte-rendu du *Figaro* donne une impression émouvante de cet incident :

« Au galop s'élança la cavalerie des deux corps d'armée. On la voit très distinctement s'approcher. En effet, grâce à la pluie des jours précédents, la poussière fait défaut. Les petits coursiers tarbes des hussards et des dragons, puis les lourds chevaux des cuirassiers sont lancés à fond de train. Mais tout à coup la foule pousse un cri de terreur. Entre deux escadrons, on a vu, étendu sur le sol, un hussard, et de nouveaux escadrons vont passer sur lui. On voit le malheureux qui essaye de se relever, puis qui retombe. Alors s'élança un gendarme, un de ceux à qui précisément le Président tout à l'heure a décerné la médaille militaire, un gendarme frère de mine, Jolly. Entre deux escadrons il court, arrive près du hussard d'un bras essaye de le relever, puis agit l'autre pour dire aux cavaliers lancés : « Écartez-vous ». J'aurais voulu qu'un peintre fût là. On n'imaginait rien de plus émouvant, de plus solennel, de plus beau que ce tableau : ces deux hommes seuls — et paraissant si petits — devant ces épais escadrons au galop.

Les chevaux s'écartent. Un autre gendarme, Sollot, de Urigny-sous-Bois, va rejoindre son camarade et l'aide, toujours au milieu des chevaux au galop, à mettre le hussard sur ses pieds. Ils le ramènent, ils le traînent plutôt, titubant, pantelant, auprès des tribunes. La foule maintenant applaudit. »

Cela valait bien une médaille d'honneur, les félicitations du Président de la République et la poignée de main du roi de Siam.

Hier, S. M. Chulalongkorn a décidé de faire remettre au gendarme Jolly la médaille siamoise.

DÉPART DU ROI DE SIAM

Le roi de Siam est parti hier matin par train spécial pour le Havre ; il était accompagné de MM. Hanotaux, général de Waru, Crozier, général de France et Borel. Le président de la République l'attendait dans la gare du Havre entouré des autorités du département ; une compagnie du 129^e de ligne avec drapeau et musique a rendu les honneurs.

M. Félix Faure a conduit le roi de Siam à sa villa de la Côte où il lui a offert un déjeuner de quarante couverts.

A midi et demi, Chulalongkorn, escorté par un détachement du 6^e chasseurs, a visité le port du Havre, les chantiers et ateliers maritimes. Il s'est embarqué ensuite sur son yacht le *Mahé Asakkri*. M. Félix Faure est venu à l'embarcadere prendre congé du roi.

A la sortie du port, le yacht royal a été salué par une salve de vingt et un coups de canon, tirée des forts de la Floride, et par les croiseurs *Pothuau*, *Friant* et *Surcouf*.

INFORMATIONS

Elections législatives

Les électeurs de l'arrondissement de Jonzac sont appelés à élire un député, dimanche prochain.

Trois candidats sont en présence : le prince de Montebello représente l'union conservatrice ; deux candidatures républicaines lui sont opposées, celles de MM. Pomeray et Robert.

Le collège électoral de l'arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), est convoqué pour le dimanche 10 octobre 1897, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. de la Rochejaquelein, décédé.

Election sénatoriale

Le collège électoral sénatorial du département de Tarn-et-Garonne est convoqué le dimanche 31 octobre 1897, pour procéder à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. Garrisson, décédé.

Mouvement dans les finances

Un important mouvement dans les finances vient de paraître à l'*Officiel*. Il ne concerne pas notre département.

Un banquet au Président

Le comité national républicain du commerce et de l'industrie a pris l'initiative d'un banquet offert au Président de la République, dans le hall de la Bourse du commerce de Paris, à l'occasion de son retour de Russie.

Toutes les Chambres de commerce de France seront conviées à ce banquet, et tous les négociants et industriels pourront y participer.

La date n'est pas encore fixée.

Conférence interdite

A la Maison du Peuple, rue Ramy, devait avoir lieu une conférence anarchiste.

L'annonce de la lecture du testament d'Angiolillo, assassin de M. Canovas, avait attiré beaucoup de monde.

Au moment où la réunion allait commencer, M. André, commissaire de police à la direction générale des recherches, a interdit la conférence et dissout l'assemblée.

Les anarchistes se sont séparés sans incident.

Accident à un torpilleur

Le préfet maritime de Toulon a adressé le télégramme suivant au ministre de la marine :

« Le torpilleur « 134 » a eu, le 12 septembre, un tube de chaudière avarié, près d'Alistro ; il est rentré le même jour à Bastia, remorqué par le « 64 ». La réparation de la chaudière sera terminée ce soir.

» Le commandant de la marine ne m'avait pas informé de cet incident, le considérant comme sans importance. »

Incendies en Algérie

On mande de Bône.

On signale de violents incendies dus à la chaleur dans la région.

Fêtes militaires à Alger

Avant hier, les zouaves de la garnison d'Alger ont célébré la fête du drapeau du premier régiment de cette arme. A cette occasion, un service funèbre en mémoire des soldats du 1^{er} régiment de zouaves morts pour la patrie, a été célébré à la cathédrale.

La musique des zouaves prêtait son concours à cette cérémonie.

Avant l'absoute, Mgr Dusserre, qui a appartenu comme sous-officier au 1^{er} zouaves, a prononcé une allocution patriotique.

Il a vanté le courage, l'abnégation et le dévouement héroïque des zouaves qui allaient à la mort comme à une fête et dont les ossements sont répandus partout sur la terre algérienne, en France, en Europe.

Les nouveaux cardinaux

Le *Figaro* annonce que le Pape tiendra dans le courant de l'automne deux consistoires, l'un public pour l'imposition du chapeau aux quatre cardinaux étrangers créés et publiés au mois de mars dernier, à savoir : MM. Coullé, archevêque de Lyon ; Labouré, archevêque de Rennes ; Sourrieu, archevêque de Rouen, et l'archevêque de Santiago ; l'autre secret pour la création de nouveaux cardinaux.

Il y a actuellement huit chapeaux vacants dans le sacré collège.

Le Tzar en Italie

Le correspondant du *Daily News* à Berlin annonce d'après des nouvelles de Pétersbourg, que la visite du tzar à Rome a été décidée dans une entrevue qu'ont eue le roi Humbert et le grand-duc Nicolaiewitch.

Les accidents de chemins de fer

Un train militaire venant de Caen et transportant au Havre des troupes du 129^e de ligne, de retour des manœuvres, a été tamponné, à Sotteville-lès-Rouen, par la locomotive qui venait prendre ce convoi.

Par suite du choc, le wagon de tête a été brisé, et parmi les militaires qui s'y trouvaient, six ont été plus ou moins grièvement blessés.

Conseil de guerre

Le conseil de guerre du 5^e corps d'armée avait condamné à mort un soldat du 82^e régiment d'infanterie, nommé Jolivet, qui avait lancé son képi à la tête du président du conseil de guerre. Cette peine vient d'être commuée en huit années de travaux publics.

Une banque dévalisée

De hardis cambrioleurs se sont introduits, dans les bureaux de la Société montreuilloise d'épargne, 23, rue Armand-Carel. Après avoir vidé et trié consciencieusement le contenu des tiroirs des tables des employés, ils ont attaqué le coffre-fort, qu'ils ont réussi à défoncer sans donner l'éveil au directeur de la Banque, M. Bonsang, dont l'appartement est contigu aux bureaux.

Fort heureusement, le directeur avait

ait la veille un important versement dans un établissement financier de Paris, et les malfaiteurs n'ont pu s'emparer que d'une somme de 5,000 fr., dont 1,500 fr. en argent et billets de banque, et 3,500 fr. en titres au porteur.

Expulsion de Louise Michel

Louise Michel vient d'être expulsée de Belgique, à la suite d'une conférence anarchiste.

Tentative d'évasion d'un forçat

On écrit de Bourges. Un des héros de l'attaque du train 16, Albinet, qui fut condamné au commencement de cette année à vingt ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Cher, vient de tenter de s'évader à la gare de Chartres, où il avait été amené de Bordeaux pour faire avait-il dit, des révélations au sujet des vols de Toury, dont il a été question au cours du procès.

En descendant du train, Albinet, qui était menotté échappa à la surveillance de ses gardiens et s'enfuit du côté de la gare les marchandises. On fit fermer immédiatement les portes et l'audacieux malfaiteur put être arrêté. Albinet fut ensuite conduit sous bonne escorte à la prison de Chartres, en attendant son départ pour Cayenne, où il devrait être depuis longtemps.

Enfant empoisonné par sa grand-mère

Une jeune femme, Céline Declercq, âgée de vingt-six ans, demeurant à Roubaix, rentrait chez elle et trouvait son enfant, âgé de cinq semaines, qu'elle avait confié aux soins de sa mère, Eulalie Vanassche, âgée de quarante-sept ans, dans un état pitoyable.

Un médecin, appelé aussitôt, a constaté que l'enfant était empoisonné par du phosphore.

Eulalie Vanassche, accusée d'avoir voulu empoisonner sa petite-fille, a été arrêtée. Une enquête est ouverte. L'état de la malheureuse petite victime est grave. La femme Vanassche est, paraît-il, alcoolique.

L'incartade du marquis des Farges, qui ne peut tolérer qu'on chante devant lui la *Marseillaise*, rappelle au *Gaulois* une amusante anecdote du temps de Louis XVIII.

Vous connaissez peut-être l'étonnante série de calembours tirés de la famille des poissons à laquelle donna lieu la nomination du général Dessoles au ministère de la guerre : « Le roi, pauvre en choix, fatigué des pairs lents et des maires lents, et voulant donner du thon à la monarchie détruite, a pêché Dessoles ».

Un étudiant qui avait osé crier en ce temps-là : « Pauvre anchois ! » au passage de la famille royale, fut appréhendé au poste. Le roi, avisé de la chose, voulut savoir pourquoi il avait été qualifié de ce sobriquet dont il ignorait encore l'origine. L'ayant appris, non seulement il fit relâcher tout de suite l'étudiant, mais il fit appeler près de lui le général Dessoles, pour lui redire à la file le chapelet de jeux de mots qui l'avait égayé.

CHRONIQUE LOCALE

Les quatrièmes bataillons

Les cadres des quatrièmes bataillons de nouvelle formation vont commencer à s'organiser le mois prochain.

Chaque bataillon créé sera confié au chef de bataillon en surnombre au régiment, qui est naturellement le plus récemment nommé. Cet officier supérieur peut, à la mobilisation, être détaché au régiment de réserve ; son adjudant-major sera le plus ancien commandant de compagnie. Les capitaines seront désignés par le commandant de corps d'armée. Pour éviter l'affectation exclusive des officiers de l'ancien cadre complémentaire, comprenant les indisponibles, les deux lieutenants plus anciens et les deux plus jeunes iront au quatrième bataillon ; il recevra en même temps ses sous-lieutenants, moitié de Saint-Cyr et moitié de Saint-Maixent, sortis de l'an dernier et sortis de cette année.

Il y a juste dix ans que la loi du général Ferron, promulguée le 25 juillet 1887, faisait disparaître les quatrièmes bataillons des régiments subdivisionnaires. L'organisation de 1897, remettant les choses à peu près en l'état, l'arrêt d'avancement qui se produisit

dans le cadre subalterne avec les suppressions de compagnies sera compensé, cette fois, par les nombreuses nominations à faire pour les sous-officiers des quatrièmes bataillons nouveaux. Afin de ne pas toucher aux unités existantes, les quatrièmes bataillons seront encadrés par voie d'avancement sur l'ensemble des trois premiers bataillons.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de notre feuilleton.

CAHORS

Rectification

Il paraît que l'auteur de l'article de l'*Alliance*, intitulé *Un dernier mot*, n'est pas la personne que nous visions.

Un ami commun de cette personne et du Directeur du *Journal du Lot* nous l'affirme.

L'auteur soupçonné déclare, sur l'honneur, être étranger à la rédaction de ce dernier article.

En présence d'une affirmation aussi catégorique, et n'ayant pas l'habitude de révoquer en doute la parole d'honneur de qui que ce soit, nous nous inclinons et donnons acte à notre contradicteur de sa déclaration.

Notre article n'en subsiste pas moins en son entier ; et il reste dédié à l'un des rédacteurs anonymes de l'*Alliance*.

Il est regrettable cependant que l'écrivain de grand talent, le polémiste distingué qui, la dernière fois, nous a donné la réplique, n'ait pas eu le courage d'apposer son nom au bas de son chef-d'œuvre.

Et nous sommes bien convaincu qu'il ne l'aura pas, ce courage ! Il doit comprendre à quel point il s'est couvert de ridicule en voulant jouer au magister, alors que lui-même aurait — semble-t-il ! — un si grand besoin de faire un nouveau (?) stage sur les bancs de l'Ecole primaire.

Mais il nous sera bien permis de constater la grande (?) estime que les rédacteurs occasionnels de l'*Alliance* ont pour la feuille de l'« ami intime de Gambetta » — 60 points d'exclamation ! —

Par pitié, ils veulent bien, en effet, donner parfois des articles qu'on leur mendie, mais ils se refusent absolument à laisser imprimer leur nom dans le journal.

C'est flatteur pour la victime du Deux-Décembre — 80 points d'interrogation ; 120 points d'exclamation !...

Nomination

M. Dardenne, Directeur des postes et télégraphes à Cahors, est nommé, dans les mêmes fonctions, à Grenoble.

C'est un avancement très sérieux, mais très justifié dont se réjouiront tous les amis de M. le Directeur des postes.

Nous avons pu, personnellement, apprécier à maintes reprises la très grande amabilité de M. Dardenne qui n'a toujours eu qu'une seule préoccupation : améliorer, dans l'intérêt du public, le service qu'il dirigeait, à Cahors, avec tant de compétence. C'est dire que M. Dardenne ne laissera ici que des regrets.

Nous souhaitons la bienvenue à son successeur, M. Morel, Inspecteur des postes à Valence.

UN MARTYR !

On affirme de source certaine — et nous sommes heureux de nous faire l'écho de cette grrrrrrrande nouvelle, — que très prochainement, doit paraître dans un journal local un feuilleton d'un intérêt palpitant.

Le titre seul, mieux que tous les commentaires possibles, fixera nos concitoyens sur l'attrait passionnant de cette étude que tout le monde lira... non sans verser de nombreux pleurs :

Ce titre, le voici :

L'HORRIBLE MARTYRE

D'UNE

Victime du Deux-Décembre

Une indiscretion nous permet même de noter les titres de quelques chapitres. C'est émuvant.

I. — Odieuse surveillance d'un brave homme.

II. — Infâme guet-apens. — Résistance acharnée. — Le brave homme succombe : la force a primé le droit.

III. — En route pour Cayenne. — Supplices du voyage. — Sérénité et grandeur d'âme du martyr.

IV. — L'arrivée. — Odieuses brutalités des gardes-chiourmes. — Le knout, le fer et le boulet !...

V. — Tentative d'évasion. — Dans la forêt. — Souffrances atroces. — Traqué

par les molosses. — Repris ! — L'humide cachot.....

VI. — Délivrance. — En route pour la France. — Profonde émotion !... — Terre ! Terre ! C'est la patrie !!!!! — Réception enthousiaste.

VII. — Epilogue. — Désintéressement du grand martyr : Refus indigné de toute récompense.

Ce roman, d'une véritable valeur littéraire, sera écrit par la victime du Deux-Décembre elle-même, encore émue aux souvenirs palpitants de son long et douloureux martyre.

Ecole des arts et métiers

Le *Journal officiel* publie la liste des candidats admis aux écoles des arts et métiers. Aucun élève du département du Lot ne figure dans cette liste.

Retour des manœuvres

Hier, à 1 heure de l'après-midi, le 7^e d'infanterie est rentré des manœuvres où il a pris une part brillante sous le commandement de M. le colonel Marcot qui commandait par intérim la 65^e brigade.

Malgré une longue étape (38 kilomètres) et la fatigue des manœuvres, les troupes marchaient allègrement.

Le régiment est arrivé par la route de Toulouse et a défilé sur le boulevard Gambetta.

L'hôtel de ville, le cercle militaire, les établissements publics et les cafés étaient pavoisés.

Une foule nombreuse a fait un chaleureux accueil à notre vaillant régiment.

Nomination

M. Mourguès est nommé huissier à Cahors, en remplacement de M^e Combelles, démissionnaire en sa faveur.

Fête

Demain a lieu la fête de la rue Brives. Comme toujours, les habitants du quartier ont décoré et pavoisé la rue avec beaucoup de goût.

La journée s'annonce fort belle pour la jeunesse.

Bal de la Jeunesse

Le Trésorier du bal de la Jeunesse, se tiendra à la disposition des jeunes gens pour percevoir leur cotisation, le dimanche matin 19 septembre, dans une salle de la Mairie, de 10 heures à 11 heures 1/2.

Avis

M. le Président de la Société agricole et du Syndicat, prie les membres adhérents de faire leur commande d'engrais avant le 1^{er} octobre.

Musique du 7^e d'infanterie

A partir de demain dimanche, la musique du 7^e d'infanterie se fera entendre au kiosque des allées Fénélon, les jeudi et dimanche, de 4 à 5 h. 1/2 du soir.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 16 au 18 septembre 1897

Décès

Ginibre, Catherine, épouse Delmas, 58 ans, rue Victor-Hugo.

PETITE CORRESPONDANCE

☒ A M. F. B. à Figeac. — Aucune école privée ne peut, sans l'autorisation du Conseil Départemental, recevoir d'enfants des deux sexes, s'il existe, au même lieu, une école publique ou privée spéciale aux filles ; ni recevoir des enfants au-dessous de 6 ans, s'il existe dans la commune une école maternelle publique ou une classe enfantine publique, à moins que l'école privée ne possède elle-même une classe enfantine.

☒ A M. S. à Vayrac. — On a eu mille fois raison d'arrêter le registre dans sa course vagabonde et de le transmettre à qui de droit. — Vous ne pouvez que recevoir satisfaction, la délibération incriminée nous paraissant nulle à tous les points de vue. Il convient d'attendre ; mais rassurez vos amis.

☒ A N. F., Gourdon. — Le montant d'un livret de Caisse d'épargne qui n'a donné lieu depuis 30 ans à aucun versement, à aucun remboursement ni à aucune autre opération faite sur la demande du déposant cesse d'être productif d'intérêts et doit être remboursé à l'ayant droit.

Si l'ayant droit ne peut être connu, la somme inscrite à son crédit doit être convertie en un titre de rente sur l'Etat qui est consigné à la Caisse des dépôts et consignation.

☒ A M. M. — Les séances du Conseil départemental de l'enseignement primaire ne sont pas publiques. — Un amendement de M. Batbie qui demandait que le principe de la publicité

appliquée à toutes les juridictions fut étendue au Conseil départemental a été repoussé au Sénat, lors de la discussion de la loi organique du 30 octobre 1886.

Arrondissement de Cahors

Conseil d'arrondissement

En exécution d'un décret du Président de la République, le Conseil d'arrondissement se réunira à Cahors, le lundi 20 septembre, pour la tenue de sa première session.

Le Conseil formé sous la présidence du doyen d'âge, le plus jeune remplissant les fonctions de secrétaire, nommera au scrutin et à la majorité absolue des voix son président et son secrétaire.

Si les deux premiers tours ne donnent pas de résultat il sera procédé à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix.

Le Conseil d'arrondissement délibère dans cette session sur les réclamations auxquelles peut donner lieu la fixation du contingent de l'arrondissement dans les contributions directes.

Il délibère également sur les demandes en réduction des contributions formées par les communes, et donne généralement son avis sur tous les objets sur lesquels le Conseil général est appelé à délibérer, en tant qu'ils intéressent l'arrondissement.

MONTCUQ. — Par arrêté en date du 15 septembre courant, Mme Authier est nommée directrice de l'école primaire supérieure de Montcuq, en remplacement de Mlle Ode, nommée à Mirande.

St-CIRQ-LAPIOPE. — *Bal public.* — Nos dévoués jeunes gens, toujours désireux de distraire leurs concitoyens, et de plaire à leurs camarades des communes voisines, ont décidé de célébrer demain dimanche 19 courant, « le Rey dé boto traditionnel ». Il y aura donc sur la coquette et pittoresque place du Carrol, grand bal de jour et de nuit. Avis à nos gentilles concitoyennes et en avant la musique !

Arrondissement de Figeac

ST-PERDOUX. — *Vols.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, un vol des plus audacieux a été commis au préjudice de M. Larguille, propriétaire à la Pourcille, commune de Saint-Perdoux. Un adroit filou a pénétré dans son étable et volé une paire de boeufs.

— Un autre vol de ce genre a été commis dans la nuit du 14 au 15, au préjudice de M. Lafabrie, propriétaire au même lieu.

CAJARC. — *Noyé.* — Avant-hier soir, vers 5 heures, la femme Masbou du hameau de Sauzet, lavait du linge dans un petit lac situé audit lieu ; elle avait avec elle son petit enfant, âgé de six mois qu'elle avait déposé sur un jupon à côté d'elle à trois mètres de distance environ des bords dudit lac afin de pouvoir surveiller ses mouvements. A un moment donné cet enfant, qui était vigoureux pour son âge, roula du côté du lac et tomba dans l'eau ; la mère appela au secours, des voisins accoururent et l'enfant fut retiré de l'eau, mais malgré tous les soins prodigués on ne put le ramener à la vie.

Les constatations légales ont été faites par l'autorité accompagnée du docteur Ramec, demeurant à Cajarc.

FOURMAGNAC. — *Une petite imprudente.* Deux petits enfants, une fillette et un garçon de 3 ou quatre ans s'amusaient sur les bords du Drauzou.

Soudain, on ne sait comment, la petite fille tombe et disparaît dans les eaux du ruisseau grossi par les pluies incessantes de ces jours derniers.

Elle se serait infailliblement noyée sans la présence d'esprit et le courage de M^{me} Liazun, femme de notre sympathique instituteur, qui, bien que ne sachant pas nager, n'a pas hésité à sauter dans l'eau haute de plus d'un mètre, et en a retiré la petite imprudente à demi asphyxiée.

Toutes nos félicitations à M^{me} Liazun !

Arrondissement de Gourdon

FRAYSSINET. — *Accident.* — A la dernière foire de Frayssinet-le-Gourdonnais, un veau s'étant échappé des mains de son

conducteur, causa autour de lui une certaine panique, et la nommée Dorothee Bouzon, épouse Vayssières, de Soucivac, septuagénaire, fut renversée et blessée à l'épaule.

MONTFAUCON. — Vol. — Un billet de banque de 100 francs aurait été ces jours-ci, volé au préjudice de M. Louis Corn, boulanger du petit séminaire de Montfaucou. Plainte a été portée. La justice informe.

VAYRAC. — Foire du 17 septembre. — Halle : blé, de 21 à 22 fr. l'hectolitre; seigle, de 14 à 16 fr. id.; avoine, de 7 à 8 fr. id.; fèves, de 19 à 20 fr. id.; pommes de terre, de 2 à 3 fr. id.

Marché aux volailles : poulets jeunes, à 0,60 centimes la livre; poules, à 0,50 id.; canaris, à 0,45 id.; perdreau, de 1 fr. 75 à 2 fr. 50 pièce; œufs, à 0,50 la douzaine.

Foirail : bœufs gras, de 34 à 36 fr. les 50 kil.; vaches, de 28 à 32 fr. id.; mouton, de 36 à 38 fr. id.; porcs, de 38 à 40 fr. id.; veaux, de 0,65 à 0,75 le kil.

— Élevage. — Une grande quantité de veaux de races d'Auvergne avec vente lente; brebis et agneaux, vente lente.

USSEL. — Vol de lapins. — Dans la soirée de vendredi, un vol a été commis au préjudice de M. le curé de St-Pierre.

Des maraudeurs se sont introduits, par escalade, dans la cour du presbytère et ont fait main basse sur huit gros lapins. Les voleurs constatant, avant le vol, que la porte de l'étable était fermée à clef, ont tout

simplement fait une brèche dans la toiture. La justice informe.

CONCORÈS. — Lettre d'un administrateur à un ancien représentant de la loi :

Cher monsieur, vous savez que j'ai réussi, comme vous m'en aviez exprimé le désir, à faire déplacer le bureau de tabac. Mais suivant nos conventions, donnant, donnant. Aussi je viens maintenant vous demander un service.

Vous avez tout dernièrement soulevé une question de niveau pour le ruisseau le Céou et cette question m'intéresse encore plus que vous : c'est vous dire qu'il me tarde de la voir aboutir. Si je ne craignais pas de me mettre tout le monde à dos, j'en ferais mon affaire, mais les élections ! La journée de dimanche surtout m'ennuie horriblement.

Vous savez qu'il y aura une réunion où l'on parlera de cette affaire. On me questionnera, on m'interpellerà, que voulez-vous que je devienne ? Vrai, je suis perplexe ; je ne parle pas, mais je n'en pense pas moins. Et voici ce que j'ai pensé : vous qui êtes beau parleur, vous pourriez me donner un coup d'épaule qui me serait très utile. Tâchez d'être des premiers, et, au moment où on se disposera à m'embêter, votre rôle sera très simple : « aboyez ». Cela étonnera sans doute un moment, mais on recommencera bientôt : aboyez encore. Et, lorsqu'on s'en prendra directement à vous, ne vous laissez pas démonter : aboyez, aboyez, aboyez !

Vous voyez d'ici l'effet produit par votre intervention. Cris, désordre inexprimable, menaces... et finalement on se séparera sans

avoir rien fait. Alors nous pourrions tranquillement arranger la chose en sourdine, on n'y verra que du bleu, et j'aurai soigné mes petits intérêts. Le jour des élections venu je pourrai vanter mon désintéressement pour les choses de la commune. N'est-ce pas que ce n'est pas trop mal trouvé ? *Ergo glu capiuntur aves.* Vous connaissez le latin ? Non ? Cela veut dire, traduction archilibre ! A nous deux nous sommes invincibles.

Pour copie conforme :
LE GLANEUR.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont aujourd'hui bien plus favorables, la reprise est générale sur la cote des fonds d'Etat.

Il faut attribuer ce revirement à la facilité avec laquelle s'est effectuée la liquidation de quinzaine et la certitude de la conclusion, à bref délai, de la paix en Orient.

Le 3 0/0 passe de 103,35 à 103,50; le 3 1/2 0/0 de 107,07 à 107,25; l'amortissable clôture à 103,52.

La Banque de France cote 3740 fr. Le Crédit Foncier vaut 680, le Crédit Lyonnais 790 fr. Le Comptoir National d'Escompte 577 et la Société Générale 530 fr.

Le Suez clôture à 3250 fr. Parmi nos chemins, le Lyon à 1810 fr.; et le Nord à 1992 fr. ont seuls été cotés à terme.

L'Italien se traite à 94,05 en hausse de 45 c. l'Extérieure cote 60 5/8 au lieu de 60 3/4. Le Turc a repris de 7 c. à 22,47; la Banque Ottomane à 605 a monté de 2 fr.

Les fonds Russes sont en hausse : le 3 0/0 à 95,50 et le 3 1/2 0/0 à 101,40.

Après bourse, le 3 0/0 est demandé en coulisse à 103,55.

MARCHÉS

Bordeaux

ESPÈCES de BESTIAUX	AMENÉS	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	183	162	65 à 78
Vaches.	19	16	59 à »
Moutons.	749	475	70 à 85
Porcs.	1234	1181	90 à 100

La Vilette

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2029	1909	0.54 à 0.94
Vaches.	481	411	0.53 à 0.92
Taureaux.	280	270	0.47 à 0.76
Veaux.	1499	1249	0.62 à 1.08
Moutons.	17134	15634	0.72 à 1.16
Porcs.	6953	6892	0.90 à 0.98

Bœufs. — Vente mauvaise.
Vaches. — Vente mauvaise.
Taureaux. — Vente mauvaise.
Veaux. — Vente mauvaise.
Moutons. — Vente difficile.
Porcs. — Vente lente.

A VENDRE

UNE CUVE en très bon état, décuvent 20 barriques de vin.
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, licencié en droit, avoué à Cahors,
Boulevard Gambetta, n° 31, successeur de M^e BON

VENTE

Sur Saisie Immobilière
EN UN SEUL LOT

SUR LA MISE A PRIX DE 10,000 fr.

Au plus offrant et dernier enchérisseur à l'extinction des feux

Des immeubles ci-après désignés situés dans la commune d'Albas, canton de Luzech et appartenant à Monsieur Alexis-Antoine-Paul-Gustave GUICHES, homme de lettres et à Dame Anne-Françoise CORNU, sans profession, mariés, domiciliés ensemble à Paris, rue d'Edimbourg, n° 17.

L'adjudication aura lieu le **VINGT-SEPT OCTOBRE** mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, jour de mercredi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, pardevant et à l'audience de Messieurs les Président et Juges composant le tribunal civil de Cahors, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, en chambre des criées.

On fait savoir à qui il appartient que, suivant procès-verbal du ministère de M^e FRAYSSE, huissier à Luzech, en date du dix-sept juillet dernier, visé, enregistré, dénoncé et transcrit avec l'exploit de dénonciation, au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-quatre du même mois, volume 160 numéros 5 et 6; en vertu de deux contracts d'obligation retenus par M. Charles-Gabriel REY, notaire à Paris, les

neuf et seize janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, enregistrés et à suite du commandement qui a été signifié par exploit du ministère de M^e Victor-Antoine-Armand MARLÉ, huissier à Paris, en date du quatorze juin dernier, aussi enregistré, resté infructueux. Monsieur Gustave-Charles PAUVERT, docteur en médecine et rentier, domicilié à Vincennes, avenue des Charmes, numéro 42 bis (Seine), lequel persiste en la

constitution de M^e Armand DEGRANGE-TOUZIN, pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, en remplacement de M^e Paul BON, son avoué, précédemment constitué près ledit tribunal, démissionnaire et fait élection de domicile en son étude, audit Cahors où il demeure boulevard Gambetta, numéro 31. A fait procéder à la saisie réelle des biens immeubles ci-après-désignés, sur la tête et au

préjudice de : Monsieur Alexis-Antoine-Paul-Gustave GUICHES, homme de lettres et de dame Anne-Françoise CORNU, sans profession, mariés, domiciliés ensemble à Paris, rue d'Edimbourg, numéro 17, le mari pris tant en son nom personnel et en sa meilleure qualité, que pour assister et autoriser son épouse et tous deux débiteurs solidaires. Le cahier des charges dressé pour

parvenir à la vente et contenant les clauses et conditions d'icelle, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors pour y servir de minute d'enchères et y être tenu à la disposition du public, qui peut en prendre connaissance sans déplacement. Il a été régulièrement lu et publié à l'audience des criées et des vacations dudit tribunal, du quatre septembre courant, et ce jour là, le tribunal, après avoir

donné acte de ces lectures et publication, fixa la vente.

En conséquence, en vertu de la saisie immobilière dont s'agit et en exécution du jugement de lecture et publication précité, il sera procédé le **vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept**, jour de mercredi, à midi et heures suivantes, s'il y a lieu, à la barre du tribunal civil de Cahors, à la vente des immeubles ci-après, à la requête dudit Monsieur **PAUVERT**, sur la tête et au préjudice desdits époux **GUICHES-CORNU**, présents à la vente ou dûment appelés.

Désignation DES IMMEUBLES

Saisis et à Vendre
telle qu'elle résulte
du procès-verbal de
saisie et du cahier
des charges.

LOTISSEMENT

BIENS

SITUÉS

Dans la commune d'Albas

Article premier

Dans la commune d'Albas, au lieu dit Circofoul :

1° Un sol de maison sis à Circofoul, formant le numéro 144 section A du plan cadastral de la commune d'Albas, de contenance environ un are vingt centiares, première classe, imposé au revenu

de un franc soixante-deux centimes.

Sur ce sol est bâtie une maison en pierres, chaux et sable, composée d'un rez-de-chaussée formant cave et d'un premier étage. Le rez-de-chaussée a une porte au Midi ; le premier étage est desservi, partant de sur le sol, par un escalier en pierre, avec rampe de chaque côté, ayant dix marches et on arrive à la porte d'entrée, fermée par une porte à un ouvrant. Il y a au Nord une petite ouverture d'environ cinquante centimètres de haut sur quarante de large fermée par un volet vitré et au Midi, une autre d'environ un mètre de hauteur sur soixante-dix de largeur fermée avec contrevents, couverte en tuiles creuses, on y aperçoit un canon de cheminée.

Adossé à cette maison, tirant au couchant, se trouve un chaix, ou cuvier, fermé du côté du midi par une porte à deux ouvrants et à gauche, en entrant dans ce cuvier, à côté de cette porte, existe une petite croisée d'environ un mètre vingt centimètres de hauteur sur environ quatre-vingts centimètres de large, fermée avec contrevents ; et tout à fait à l'extrémité du chaix, se trouve, près la maison, toujours du côté du midi, une autre porte à deux ouvrants, pour entrer dans la cave dont il est parlé, qui n'a pas d'autre issue.

A suite de ce chaix ou cuvier, tirant toujours du côté du couchant, se trouve un grand hangar bâti en pierres, chaux et sable et couvert en tuiles creuses, entièrement ouvert du côté du levant ; je dois faire remarquer que cet hangar est appuyé de la maison d'un sieur Lané, charpentier à Albas.

Adossé à cet hangar du côté du midi, existent deux étabes bâties en pierres, chaux et sable, convertes en tuiles creuses, une seule couverture, dans l'une on entre par une porte au levant et dans l'autre par une porte au couchant.

Adossé à cet hangar, au couchant, se trouve une autre étabe fermée avec une porte du côté du midi, et faisant suite, une autre étabe à montons fermée du côté du midi par une claire-voie bâtie à chaux et à sable, recouverte en tuiles creuses.

Article deuxième

Une pâture sise à Circofoul, formant le numéro 143 A dudit plan, de contenance environ un are trente centiares, première classe.

Article troisième

Un four, sis à Circofoul, formant le numéro 145, section A, dudit plan, de contenance environ vingt centiares, première classe ; je dois faire observer qu'il doit être dans les bâtisses ou démolies, ne l'ayant pas aperçu.

Article quatrième

Une terre sise à Circofoul, formant le numéro 141, section A dudit plan, de contenance environ un hectare, quinze ares, dix centiares, deuxième et troisième classes.

Article cinquième

Une terre sise à Circofoul, formant le numéro 146, section A dudit plan, de contenance environ treize ares quatre-vingts centiares, deuxième et troisième classes.

Article sixième

Une vigne sise à Circofoul, formant le numéro 140 P, section A dudit plan, de contenance environ quatre-vingt-seize ares trente-huit centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes.

Article septième

Une vigne sise à Circofoul, formant le numéro 142 P, section A dudit plan, de contenance environ un hectare, vingt-huit ares, vingt-sept centiares, première, deuxième et troisième classes.

Article huitième

Une terre sise à Circofoul, formant le numéro 129 section A, dudit plan, de contenance environ vingt-trois ares vingt centiares, deuxième et troisième classes.

Article neuvième

Une terre sise à Circofoul, formant le numéro 136 P, section A dudit plan, de contenance environ

trente-cinq centiares, troisième classe.

Article dixième

Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 137 section A dudit plan, de contenance environ quatre-vingt-onze ares quatre-vingts centiares, deuxième, troisième et quatrième classes.

Article onzième

Un bois sis à Piché formant le numéro 274 section A dudit plan, de contenance environ cinquante-cinq ares dix centiares, deuxième et troisième classes.

Article douzième

Un bois sis à la Cévène, formant le numéro 213 P, section A dudit plan, de contenance environ soixante-quinze ares quatre-vingt-dix centiares, première, deuxième et troisième classes.

Article treizième

Un bois sis au même lieu, formant le numéro 216 P, section A, dudit plan, de contenance environ quatre-vingts ares quatre-vingt-quatorze centiares, troisième et quatrième classes.

Article quatorzième

Un bois sis à Mirandol, formant le numéro 217 P, section A dudit plan, de contenance environ dix-sept ares vingt-quatre centiares, troisième classe.

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés ont été réellement saisis sur la tête et au préjudice desdits époux **Guiches-Cornu**, et en exécution de la saisie et du jugement de publication du cahier des charges, ils seront vendus en un seul lot et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, sur la mise à prix fixée par Monsieur **PAUVERT**, poursuivant, à dix mille francs en sus des charges ci

10,000f

NOTA. — 1° Les biens précités sont actuellement jouis et exploités

par Madame Marie-Thérèse-Zélie **BERCEGOL**, veuve de Monsieur Joseph **GUICHES**, propriétaire, domiciliée à Albas, qui s'en est réservée l'usufruit et jouissances ainsi que cela résulte d'un acte de donation entre vifs qu'elle en fit à son fils, conformément à l'article 1556 du Code civil et ce, avec l'autorisation de M. Joseph **GUICHES**, son mari, retenu par M. **MOURGUES**, notaire à Albas, le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-douze.

Par suite, l'adjudicataire ne sera propriétaire que de la nue propriété desdits biens et ne pourra percevoir les fruits produits par eux, qu'au décès de ladite dame Marie-Thérèse-Zélie **BERCEGOL**, veuve Joseph **GUICHES**, mère et belle-mère des époux **Guiches-Cornu**, parties saisies.

Pour les autres clauses et conditions et notamment le paiement des frais et le prix de l'adjudication, voir et s'en rapporter au cahier des charges, déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, que tout le monde peut consulter sans déplacement.

NOTA. — 2° En outre et en conformité de l'article 696 du Code de procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, qu'ils devront la requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

Fait et dressé le présent placard à Cahors, en l'étude et par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le dix-huit septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

L'avoué poursuivant,

Signé :

A. DEGRANGE-TOUZIN.

Enregistré à Cahors le septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, F° C° Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : de **FRAMOND** receveur.

Pour tous renseignements concernant la vente, s'adresser à M^e A. DEGRANGE-TOUZIN, avoué poursuivant, en son étude

MAISONS RECOMMANDÉES

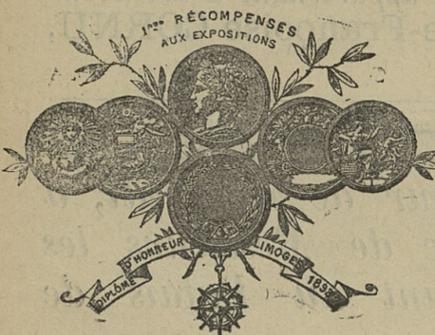
PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Essuie-Rasoir Antiseptique Loubeyre

Bd Gambetta Cahors.



LOTION ANTISEPTIQUE LOUBEYRE

Arrête la chute des Cheveux, fait disparaître les Pellicules. Approuvée par les sommités médicales de Paris et de province.

La Maison Loubeyre, seule propriétaire de ce produit, traite à forfait avec les clients. — Si les résultats promis ne sont pas obtenus, on n'a rien à payer. — Pour toutes les commandes, s'adresser à **M. Loubeyre**, Boulevard Gambetta AHORS.



TEINTURERIE PARISIENNE

Teintures, Nettoyages et Apprêts

Ferdinand MILHET

CAHORS, QUAI CHAMPOLION, 2 ET 3

Teintures de robes de soie, de laine, laine et coton, laine et soie, en noir et en toutes couleurs, Teintures de vêtements d'hommes et d'enfants, en noir et en couleurs, teints tout confectionnés. Teintures pour rideaux d'ameublement en reps, satin, damas, en toutes nuances solides. Nettoyage à sec de vêtements tout faits, sans les déformer et sans altérer les couleurs. Nettoyage des gants sans odeur. Détachage de tout vêtement. Blanchissage de gilets de flanelle et couvertures. Remise à neuf des voiles et crêpes anglais. Apprêt souple par la vapeur. Teinture et foulage des étoffes du pays. **Maison de confiance. Travail très soigné**

J. VALDIGUÉ PHOTOGRAPHE à Cahors

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**



MEUBLES, SIÈGES, GLACES

Voitures de Déménagements

Méd. Argent. — Exposition de Cahors : Grand Prix.

BOUZERAND

TAPISSIER-DÉCORATEUR

CAHORS, rue Nationale, 51 et 53 et rue Lastié, 2 et 4, CAHORS

VENTE et LOCATION de meubles ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

CABINET DENTAIRE OUVERT TOUS LES JOURS

De 9 heures à 5 heures, 9, rue du Lycée (à côté de la Poste aux lettres) CAHORS

P. BOURGET

Mécanicien-Chirurgien Dentiste

Guérison des Dents les plus malades sans les extraire, procédé breveté s. g. d. g.

Prothèse et Réparations

Dents et Dentiers livrés en 48 heures.

Bibliographie

FÊTES

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

La Société des Études du Lot vient de mettre en vente à la librairie **Girma**, à Cahors, un Fascicule spécial donnant le compte-rendu complet des Fêtes du 12 août dernier, célébrées en l'honneur du 25^e anniversaire de sa fondation.

Prix : 1 fr. ; 1 fr. 25 par la poste.

TOUR DU MONDE. — Nouveau Journal des voyages et des voyageurs — Sommaire du N° 38. (18 Septembre 1897).

- 1° En Ecosse, par Marie-Anne de Bovet.
- 2° A travers le monde : Les éléphants au travail.
- 3° Excursions : L'île d'Elbe, par Christian Garnier.
- 4° Aux pays inconnus : Le retour du « Windward » et de l'explorateur Jackson.
- 5° Livres et Cartes.
- 6° Les revues étrangères : L'expédition du baron Dhanis, par M. James B. Townsend (New-York Times). — La peste bovine dans le sud-

ouest africain allemand. — Sur l'expédition de la Société de l'Iranguï (*Deutsche Kolonialzeitung*).

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LE MUSÉE DES FAMILLES (61^e année) paraissant deux fois par mois, publie dans son numéro du 15 septembre 1897 :

Septembre, par Al. Muenier. — Causerie, par E. Muller. — Les pirates de Venise, L. de Cahors. — Les prisons de Londres, par G. Hélot. — La vengeance des cinq chevaliers, par J. de Bonal. — Le perroquet et le dindon, par Roquefort-Villeneuve. — Mouvement scientifique, par G. Brunel. — L'ours et les deux moujicks, par E. Gothi. — L'illustration et les illustrateurs, par Em. Bayard. — Ravageau, par And. Theuriot. — Mosaïque.

Illustrations par M. de Lambert, Ed. Zier, J. Geoffroy, Schuler, Em. Bayard, L. Rudnicki, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

SAINTE-NICOLAS. — 18^e année. — Sommaire du n° 42. — 16 Septembre 1897.

Le bon géant (Marthe Bertin). — Philéas et Chantrouille (S. Pellat). — La naissance de l'hirondelle (A. de Gériolles). — A quelque chose malheur est bon (G. des Brulies). — Le Yaouled de Tamatave (E. Dupuis). — L'obligeant serpent. — Une merveilleuse machine (X...). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes. — Illustrations par G. J. Geoffroy, M. de Lambert, Guydo, etc.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

Le propriétaire-gérant : **A. COUESLANT.**